

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de la Minerve
 Nelson Ethier
 6, rue Mailloux
 La Minerve, Québec
 J0T 1S0
Tél.: (819) 381-3380

Certificat : **3729286**
 Demande d'analyse : NA
 Date du rapport: 2023-10-17
 Projet client : Source
 Bon de commande : .
 Chargé de projets :
 Adresse courriel :

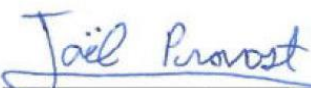
Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7172522	Nom du réseau : La Minerve (Source des Fondateurs Puits Droit)
Identification client : NA	Réseau MENV / TRE : X2186630
Nature : Eau potable	Région Adm. : 15
Nom du préleveur : Joey Laramée	Code lieu prél. : 0
Date de prélèvement: 2023-10-11	État à la réception : Conforme
Date de réception: 2023-10-12	Chlore résiduel libre : 0.00
Lieu du prélèvement : Puits Droit	Chlore résiduel total : 0.00
Info. supplémentaires : NA	Chloramine : NA
	Résultat pH : NA
	Température à la réception (°C) : 11.8

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
Dénombrement coliformes totaux/Escherichia coli	Oui	MBIO07/ILME4	0		2023-10-12		QC
Bactéries atypiques			0	UFC/100ml			200
Coliformes totaux			0	UFC/100ml			10
Escherichia coli			0	UFC/100ml			0

Commentaires de l'échantillon

Commentaires du certificat : C.C :
 Aqueduc : aqueducminerve@outlook.com
 directeur des travaux : dtp@municipalite.laminerve.qc.ca
 Nathalie Charette : info@municipalite.laminerve.qc.ca
 Yves Seguin : yves.seguin4@hotmail.com

Approuvé par : 
 Joël Provost, M. Sc.
 Microbiologiste, Site de Québec

Avertissement **Hors critères**

** Analyse accréditée par le CCN -- Accr. * : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.